



PRÉFET DU TARN

AVIS DE DÉPÔT DES LISTES ÉLECTORALES DÉFINITIVES

ÉLECTIONS 2025 A LA CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU TARN

Les listes électorales définitives des électeurs votant à titre individuel à la chambre d'agriculture du Tarn peuvent être consultées sans frais, à la mairie, à la préfecture du Tarn ou à la chambre d'agriculture du Tarn, par toute personne intéressée, qui peut en prendre copie à ses frais, à la condition de s'engager par écrit à ne pas en faire un usage commercial. Toute infraction à cet engagement est punie d'une contravention de la 5ème classe.

Toute personne intéressée par les décisions de la commission d'établissement des listes électorales peut former un recours devant les juridictions, dans les conditions et les délais prévus aux articles R 511-23 et 511-24 du code rural et de la pêche maritime.

Prière d'afficher dès réception